

MARINA DU VIEUX-PORT DE CANNES
Vieux-Port de Cannes, Capitainerie - 1^{er} étage
Promenade de la Pantiero
06400 CANNES

MAITRE D'OUVRAGE

Réaménagement du quai Laubeuf Vieux-Port de Cannes Commune de Cannes (06400)

Annexe 8. Appréciation des impacts et mesures associées



INGENIERIE




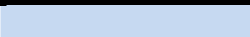



REFERENCE DU DOCUMENT	EMETTEUR	CODE AFFAIRE	TYPE DE DOCUMENT	INDICE	DATE	NB PAGES
	SB	PRF220199	Appréciation des impacts	07	Novembre 2022	16

INDICE	DATE	OBJET	PAGES
01	Septembre 2022	Création du document	09
02	Octobre 2022	Ajout suite transmission note hydraulique	10
03	Octobre 2022	Modification suite au retour du MOA	10
04	Octobre 2022	Reprise suite réunion du 26/10/2022	11
05	Novembre 2022	Reprise suite COPIL du 08/11/2022	16
06	Novembre 2022	Reprise suite remarques Marina du Vieux-Port de Cannes	16
07	Novembre 2022	Reprise suite remarques Marina du Vieux-Port de Cannes	16

Rédaction	Vérification	Approbation	Destinataire
JB	GGP	SB	Marina du Vieux Port de Cannes

Le tableau ci-après développe l'ensemble des impacts liés à la réalisation et à l'exploitation du projet, et mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prévues, et conclut sur les impacts résiduels.

Légende :

<i>Impact positif fort</i>	
<i>Impact positif modéré</i>	
<i>Impact positif faible</i>	
<i>Impact nul/négligeable</i>	
<i>Impact négatif faible</i>	
<i>Impact négatif modéré</i>	
<i>Impact négatif fort</i>	

Thème	Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire	
		Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description	
Milieu physique	Climat	Chantier	Pas de modification significative du climat.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
		Exploitation	Pas de modification significative du climat, le projet ne permettant pas l'installation d'industries productrices de gaz à effet de serre. Introduction de végétation dans un espace aujourd'hui très minéral permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbain.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
	Qualité de l'air	Chantier	Émissions de : - Gaz d'échappement des machines et engins, - Poussières essentiellement lors des phases de terrassement, - Composés organiques volatils (COV) et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) lors du passage du bitume.	Négatif faible	E3.1.a - Arrêt des moteurs d'engins, véhicules lorsque c'est possible + limitation de la vitesse sur chantier 10 km/h. E3.1.a - Contrôles techniques réguliers des engins, véhicules + engins et véhicules aux normes en vigueur. E3.1.a - Arrosage régulier (humidification des sols), humidification des matériaux, aspiration des poussières (connexion appareils et/ou tables de découpe). E3.1.a - Equiper les collaborateurs en protections respiratoires. E3.1.a - Rappel de l'interdiction de brûlage. E3.2.b - Choix des revêtements (GNT et bitumes) non émetteurs de HAP et COV.	Négligeable	O	/
		Exploitation	A l'échelle communale, tendance à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'augmentation de la teneur de l'air en ozone. A l'échelle du projet, modification localisée mais non significative des points de rejets dans l'air.	Négligeable	R - Plantation d'espèces végétales dépolluantes, favorables à l'absorption du dioxyde de carbone et à la fixation des polluants.	Négligeable	O	/
	Topographie / Géologie	Chantier	Modifications ponctuelles pérennes de la topographie au droit des aménagements. Absence d'impact notable sur la géologie.	Négatif faible	R1.1.b - Optimisation des terrassements et des déblais / remblais (28 000 m ³ de déblais / 1 000 m ³ de remblais). R1.1.b - Choix des zones de stockage des déblais afin de ne pas influencer le bon déroulement des autres travaux. R1.1.c - Étude de réutilisation des déblais sur site. R1.1.b - Choix et utilisation de matériel avec une limitation du niveau de vibrations.	Négligeable	O	/
		Exploitation	Modifications ponctuelles pérennes de la topographie au droit des aménagements. Absence d'impact notable sur la géologie.	Négatif faible	Insertion des bâtiments du quai Laubeuf à une hauteur ne dépassant pas le niveau des constructions actuelles. Insertion du jardin suspendu et de la couverture de la zone de stationnement des bus à +5,75 m correspondant à l'altimétrie de la jetée Joséphine Baker.	Négligeable	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description
Milieu physique	Hydrogéologie : les eaux souterraines	Chantier	Risques d'apports de matières en suspension, de déversement accidentel de laitance de béton, d'hydrocarbures ou de l'émulsifiant employé dans le cadre des travaux de revêtement de chaussée. Prélèvement dans la nappe d'un volume de 100 à 250 m ³ /h pour la réalisation du parking en ouvrage. Absence d'impact sur les captages d'eau potable.	Négatif faible	<p>R2.1.d - Réalisation des terrassements hors période pluvieuse.</p> <p>R2.1.d - Bonne organisation du chantier afin de limiter les risques de déversement de substances polluantes.</p> <p>R2.1.d - Imperméabilisation des aires d'installation.</p> <p>R2.1.d - Stockage des produits dangereux à l'abri des intempéries et sur des bacs de rétention adaptés + pompage des bacs en fin de chantier.</p> <p>R2.1.d - Obligation de pompage par un prestataire spécialisé (fonds de bacs de rétention).</p> <p>R2.1.d - Mise à disposition de kits anti-pollution, terre de diatomée pour agir en cas de fuites ou renversements accidentels.</p> <p>R2.1.d - Formation du personnel à la manipulation, respect des consignes de stockage ou mesures de prévention en cas d'accident environnement.</p> <p>R2.1.d - Mise en place d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle.</p> <p>R2.1.d - Mise à disposition et rappel des prescriptions portées sur les FDS pour l'ensemble des produits utilisés/stockés sur chantier.</p> <p>R2.1.d - Privilégier l'utilisation d'huiles de décoffrage à base végétale ou pure végétale.</p> <p>E3.1.a - Rappel de l'interdiction de rejets non traités dans le milieu naturel.</p>	Négligeable	O	/
		Exploitation	Absence de rejets non traités et de prélèvement dans les eaux souterraines susceptible d'en modifier les aspects qualitatif et quantitatif. Absence d'impacts sur le niveau de la nappe. Absence de risques de pollution. Absence d'impact sur les captages d'eau potable.	Négligeable	/	Négligeable	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description
Milieu physique	Hydrographie : les eaux superficielles	Chantier	Risques d'apports de matières en suspension, de déversement accidentel de laitance de béton, d'hydrocarbures ou de l'émulsifiant employé dans le cadre des travaux de revêtement de chaussée, notamment lors des travaux en contact avec le milieu marin. Rejet des eaux pompées en mer.	Négatif faible	<p>R2.1.d - Réalisation des terrassements hors période pluvieuse.</p> <p>R2.1.d - Bonne organisation du chantier afin de limiter les risques de déversement de substances polluantes.</p> <p>R2.1.d - Imperméabilisation des aires d'installation.</p> <p>R2.1.d - Stockage des produits dangereux à l'abri des intempéries et sur des bacs de rétention adaptés + pompage des bacs en fin de chantier.</p> <p>R2.1.d - Obligation de pompage par un prestataire spécialisé (fonds de bacs de rétention).</p> <p>R2.1.d - Mise à disposition de kits anti-pollution, terre de diatomée pour agir en cas de fuites ou renversements accidentels.</p> <p>R2.1.d - Formation du personnel à la manipulation, respect des consignes de stockage ou mesures de prévention en cas d'accident environnement.</p> <p>R2.1.d - Mise en place d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle.</p> <p>R2.1.d - Mise à disposition et rappel des prescriptions portées sur les FDS pour l'ensemble des produits utilisés/stockés sur chantier.</p> <p>R2.1.d - Privilégier l'utilisation d'huiles de décoffrage à base végétale ou pure végétale.</p> <p>E3.1.a - Rappel de l'interdiction de rejets non traités dans le milieu naturel.</p> <p>R2.1.d - Arrosage de la poussière pour éviter sa dispersion en milieu aquatique.</p> <p>R2.1.d - Décantation des eaux pompées avant rejet en mer.</p>	Négligeable	O	/
		Exploitation	Risque de pollution aux hydrocarbures par lessivage des sols (notamment des voiries et des parkings). Rejet en mer des eaux de la zone d'étude.	Négatif faible	R2.1.d - Traitement des eaux de l'aire de carénage dans un décanteur particulière avant rejet en mer.	Négligeable	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description
Milieu naturel	Protections réglementaires et contractuelles, inventaires patrimoniaux	Chantier et exploitation	Absence d'impact : le site de projet, entièrement artificialisé, n'a pas de lien direct avec les périmètres de protection et d'inventaires à proximité.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
	Habitats	Chantier	<p>Absence d'impact direct/indirect sur les habitats naturels terrestres : site entièrement artificialisé.</p> <p>Absence d'impact sur les zones humides et les continuités écologiques.</p> <p>Absence d'impact direct sur les habitats d'intérêt communautaire marins (habitats d'herbiers à posidonie) : les travaux en contact avec le milieu marin ne se font pas au droit de ces habitats.</p> <p>Possible pollution via des particules en suspension ou pollution accidentelle ayant un impact sur les habitats marins.</p>	Négatif faible	<p>E2.1.b - Adaptation et limitation des emprises travaux, délimitation des accès et zones de stockage.</p> <p>R2.1.d - Réalisation des terrassements hors période pluvieuse.</p> <p>R2.1.d - Bonne organisation du chantier afin de limiter les risques de déversement de substances polluantes.</p> <p>R2.1.d - Imperméabilisation des aires d'installation.</p> <p>R2.1.d - Stockage des produits dangereux à l'abri des intempéries et sur des bacs de rétention adaptés + pompage des bacs en fin de chantier.</p> <p>R2.1.d - Obligation de pompage par un prestataire spécialisé (fonds de bacs de rétention).</p> <p>R2.1.d - Mise à disposition de kits anti-pollution, terre de diatomée pour agir en cas de fuites ou renversements accidentels.</p> <p>R2.1.d - Formation du personnel à la manipulation, respect des consignes de stockage ou mesures de prévention en cas d'accident environnement.</p> <p>R2.1.d - Mise en place d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle.</p> <p>E3.1.a - Rappel de l'interdiction de rejets non traités au milieu naturel.</p>	Négligeable	O	/
		Exploitation	Absence d'impact.	Négligeable	/	Négligeable	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description
Milieu naturel	Flore	Chantier	Détérioration non directe et non notable d'habitats d'espèces floristiques marines, en lien avec les possibles pollutions via des particules en suspension ou pollution accidentelle. Propagation d'espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE).	Négatif faible	<p>E2.1.a - Disposition de barrières de protection autour des espèces végétales à préserver.</p> <p>E2.1.b - Adaptation et limitation des emprises travaux, délimitation des accès et zones de stockage.</p> <p>R2.1.d - Réalisation des terrassements hors période pluvieuse.</p> <p>R2.1.d - Bonne organisation du chantier afin de limiter les risques de déversement de substances polluantes.</p> <p>R2.1.d - Imperméabilisation des aires d'installation.</p> <p>R2.1.d - Stockage des produits dangereux à l'abri des intempéries et sur des bacs de rétention adaptés + pompage des bacs en fin de chantier.</p> <p>R2.1.d - Obligation de pompage par un prestataire spécialisé (fonds de bacs de rétention).</p> <p>R2.1.d - Mise à disposition de kits anti-pollution, terre de diatomée pour agir en cas de fuites ou renversements accidentels.</p> <p>R2.1.d - Formation du personnel à la manipulation, respect des consignes de stockage ou mesures de prévention en cas d'accident environnement.</p> <p>R2.1.d - Mise en place d'un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle.</p> <p>E3.1.a - Rappel de l'interdiction de rejets non traités au milieu naturel.</p> <p>R2.1.d - Arrosage de la poussière pour éviter sa dispersion en milieu aquatique.</p> <p>R2.1.f - Lutte contre les espèces envahissantes.</p>	Négligeable	O	/
		Exploitation	Plantation d'espèces exotiques, méditerranéennes et alpines sur la dalle paysagère du parking.	Positif faible	/	Positif faible	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire	
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description	
Milieu naturel	Faune	Chiroptères	Chantier	Absence de gîte favorable. Dérangement potentiel des chiroptères en chasse.	Négligeable	E4.1.a - Adaptation de la période des travaux sur l'année. R2.2.c - Réduction de l'éclairage des chantiers en-dehors des périodes de travaux ; si besoin de maintien d'un éclairage minimum, revoir l'orientation de l'éclairage vers le bas.	Négligeable	O	/
			Exploitation	Perturbation potentielle des sites de chasses des chiroptères dû à l'éclairage.	Négatif faible	R2.2.c - Lumière orientée au sol, d'une intensité réduite et d'une couleur adaptée.	Négligeable	O	/
		Oiseaux	Chantier	Dérangement d'espèces (bruit, lumières, poussières, passages engins ou personnels, etc.).	Négatif faible	E4.1.a - Adaptation de la période des travaux sur l'année. R2.2.c - Réduction de l'éclairage des chantiers en-dehors des périodes de travaux ; si besoin de maintien d'un éclairage minimum, revoir l'orientation de l'éclairage vers le bas pour ne pas perturber les oiseaux pendant leur période de reproduction .	Négligeable	O	/
			Exploitation	Destruction non intentionnelle par collision avec les bâtiments vitrés.	Négatif faible	R2.2.d - Implantation de sérigraphies sur les vitres des bâtiments pour réduire les collisions aviaires.	Négligeable	O	/
		Reptiles	Chantier	Dérangement d'espèces (bruit, lumières, poussières, passages engins ou personnels, etc.). Destruction directe d'individus.	Négatif faible	E4.1.a - Adaptation de la période des travaux sur l'année. E4.1.a - Phasage des travaux sur le square Leclerc permettant de conserver un habitat favorable aux reptiles à tout moment des travaux. R2.1.i - Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou leur installation. R2.2.I - Installation d'abris ou de gîtes artificiels pour les reptiles.	Négligeable	O	/
			Exploitation	Absence d'impact.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
		Amphibiens	Chantier et exploitation	Absence d'impact : aucune espèce d'amphibien n'est recensée sur le site de projet.	Nul	/	Nul	O	/
		Insectes	Chantier	Absence d'impact : aucune espèce d'insecte à enjeux ou patrimoniale n'est recensée sur le site de projet.	Nul	/	Nul	O	/
			Exploitation	Plantation d'espèces mellifères favorables aux pollinisateurs.	Positif faible	/	Positif faible	O	/

Thème	Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire	
		Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description	
Risques naturels et technologiques	Risques naturels	Chantier	Augmentation des enjeux liés au risque de submersion marine : présence d'ouvriers et d'installations de chantier pendant la période de chantier.	Négatif modéré	R - Vigilance météo. R2.1.r - Repli des installations de chantier en cas d'épisode pluvieux de forte amplitude.	Négligeable	O	/
		Exploitation	Augmentation des enjeux liés au risque de submersion marine : présence du parking en ouvrage. Exposition du quai Laubeuf et du quai des Iles au risque de submersion marine (voir le plan de submersion marine en fin de document pour plus de détails).	Négatif modéré	R - Respect des préconisations du Porter-à-Connaissance pour le risque de submersion marine. R - Rehausse de la plateforme à 1,80 m NGF afin de se retrouver au-dessus de la cote de submersion (1,69 m NGF à l'horizon 2100). R - Rehausse des quais. R - Une étude sera menée pour la réalisation du parking en ouvrage afin de prendre en compte le risque de submersion marine et de définir les dispositions constructives adaptées.	Négligeable	O	/
	Risques technologiques	Chantier et exploitation	Maintien en activité de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement « Chambre de Commerce et d'Industrie Nice côte d'azur – Vieux Port ».	Négligeable	/	Négligeable	O	/
Milieu humain	Activités portuaires	Chantier	Maintien en activité des activités portuaires grâce à un phasage de chantier adapté.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
		Exploitation	Regroupement des activités du port en une seule zone accueillant : gare maritime et capitainerie, autorité portuaire, terminal portuaire, terminal côtier, local « accueil », bureaux de l'héliport, services de maintenance et ateliers. Réorganisation de l'aire de carénage : adaptation des places disponibles suivant la saisonnalité (été/hiver).	Positif fort	/	Positif fort	O	/
	Population / cadre de vie	Chantier	Essentiellement liées aux éventuelles perturbations de la circulation des engins de chantier et camions, et aux commodités de voisinage (poussières, bruit).	Négatif faible	R2.1.j - Limitations des nuisances de voisinages et dispositions pour la gestion de la circulation de chantier. (Voir les mesures liées aux problématiques circulation, qualité de l'air et ambiance sonore en phase chantier).	Négligeable	O	/
		Exploitation	Amélioration du cadre de vie. Amélioration de l'attractivité du quartier, avec des retombées économiques pour les commerçants. Aménagement du quai Laubeuf permettant la promenade piétonne. Aménagement d'un jardin suspendu permettant aux habitants de se promener, et en période de forte chaleur de s'ombrager.	Positif fort	/	Positif fort	O	/

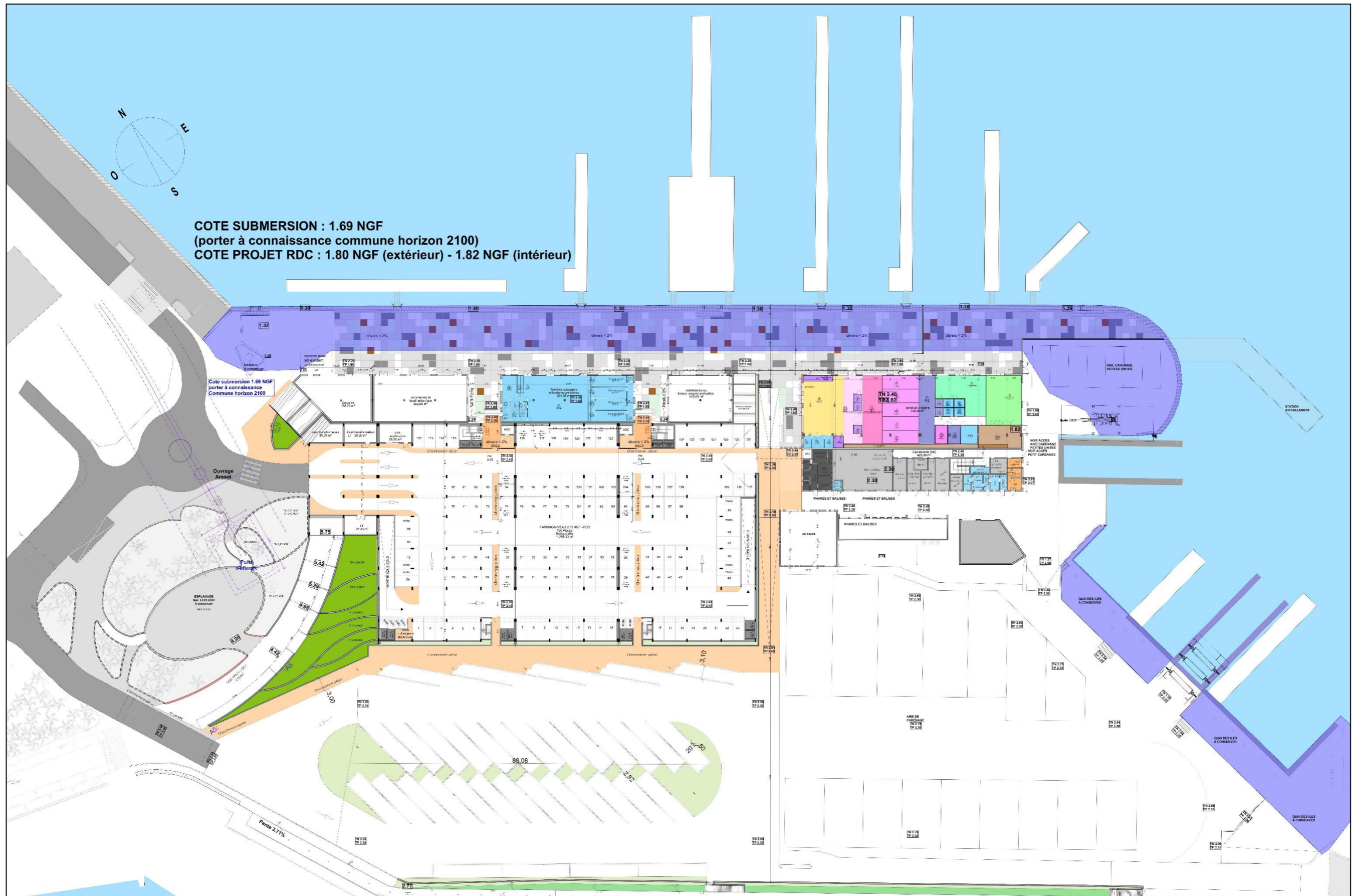
Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description
Milieu humain	Tourisme	Chantier	Maintien en activité des activités de tourisme.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
		Exploitation	Création d'un pôle touristique portuaire attractif immédiatement identifiable par les Cannois et les visiteurs. Amélioration du service d'accueil des passagers. Facilitation des embarquements et débarquements de passagers pour les balades en mer, les liaisons avec les îles ou les croisiéristes. Facilitation de l'accès bus au terminal d'embarquement.	Positif fort	/	Positif fort	O	/
	Occupation du sol	Chantier et exploitation	Création d'un jardin suspendu permettant d'introduire de la végétation dans un espace aujourd'hui très minéral.	Positif modéré	/	Positif modéré	O	/
	Consommation de ressources	Chantier	Consommations d'eau et d'électricité pour les besoins du chantier.	Négatif faible	<p>R - Mise en place de compteurs séparés entre le chantier et la base vie avec relevés des consommations, a minima mensuels.</p> <p>R - Installation d'un système de coupure générale pour la base vie (horloge programmable les soirs et weekend)</p> <p>R - Installation d'aires de lavage avec système de décantation (voire système de nettoyage en circuit fermé avec réutilisation des eaux usées) pour les bennes à béton et goulottes des toupies.</p> <p>R - Réflexion sur l'installation d'aires de lavage d'engins en sortie de chantier.</p> <p>R - Etude de la récupération des eaux de pluies pour les lavages ponctuels sur chantier.</p> <p>R - Tuyaux d'eau équipés de raccords rapides coupant automatiquement l'eau après déconnexion, lances des tuyaux d'eau équipées d'un système d'ouverture du jet par flexion.</p> <p>R - Installation de dispositifs « économes en eau » au niveau des bases vies : robinets poussoirs, chasses d'eau 3-6 litres, limiteurs de débit...</p> <p>R - Installation de dispositifs à « économies d'énergie » au niveau des bases vies : horloges programmables, détecteurs de présence/mouvements, éclairages LED, ferme-porte, contacteurs de portes et fenêtres...</p>	Négligeable	O	/
		Exploitation	Mise en place de panneaux photovoltaïques sur le pôle service. Pas de modification significative de la consommation de ressources avec la mise en œuvre du projet.	Négligeable	/	Négligeable	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire	
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description	
Milieu humain	Déchets	Chantier	La réalisation du chantier produira un certain nombre de déchets.	Négatif faible	<p>R - Choix de prestataires respectant la réglementation.</p> <p>R - Contrôle journalier des zones de tri, enlèvements réguliers des bennes à déchets et nettoyage des abords de la zone de tri.</p> <p>R - Bennes et autres contenant de stockage des déchets bâchés/couverts afin d'éviter l'envol de déchets.</p> <p>E - Disposition de la zone de tri des déchets à l'abri du champ visuel des riverains.</p> <p>R - Déchets dangereux stockés dans des contenants étanches et/ou sur des zones étanches (bétonnées).</p> <p>E - Rappel des exigences de tri des déchets.</p> <p>E - Rappel des interdictions de brûlage, abandon de déchets sur chantier, y compris des interdictions de mélange des déchets non dangereux avec les déchets dangereux.</p>	Négligeable	O	/	
		Exploitation	La mise en œuvre du projet n'entraînera pas la production de déchets supplémentaires. Le système de collecte et de traitement des déchets du port est bien organisé.	Négligeable	/	Négligeable	O	/	
	Réseaux	Chantier	Accroissement des besoins en matière énergétique de manière à assurer le fonctionnement du chantier et son approvisionnement. Le dévoiement, le renforcement et la création des réseaux nécessaires à la desserte du site seront pris en charge dans le cadre du projet.	Négligeable	/	Négligeable	O	/	
		Exploitation	Reprise des réseaux eaux pluviales du quai Laubeuf, mise en place d'un nouveau décanteur particulière sur l'aire de carénage et conservation des exutoires en mer existants.	Négligeable	/	Négligeable	O	/	
	Accessibilité, déplacements et transport	Voiries et accessibilité	Chantier	Augmentation locale et temporaire de la circulation routière, liée notamment à la circulation des camions de chantier : détérioration minimale des conditions de circulation. Pas de nature à induire une augmentation de trafic.	Négatif faible	<p>R - Aménagement des horaires de livraison afin de limiter les gênes sur le trafic des riverains.</p> <p>R - Respect des horaires ouvrables du chantier pour les livraisons et évacuations : planification sur la journée tout en évitant les heures de pointe et les horaires susceptibles de créer des nuisances aux riverains.</p> <p>R - Définir un plan de circulation et un planning de rotation des camions afin d'éviter autant que possible les encombrements sur la voirie.</p> <p>R - Les panneaux indiquant l'itinéraire pour le chantier et les accès livraison seront mis en place en concertation avec le gestionnaire de la voie publique.</p> <p>R - Le stationnement des véhicules du personnel ne s'effectuera en aucun cas sur la voie publique (en-dehors de l'enceinte du chantier), afin de ne pas produire de gêne ou nuisance de quartier. L'entreprise</p>	Négligeable	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire
			Description	Niveau				
					pourra éventuellement prévoir la prise en charge avec acheminement de ses compagnons sur chantier. R - Privilégier le covoiturage et l'utilisation des transports en communs pour le personnel de chantier afin de ne pas occuper les places de stationnement du quartier.			
Accessibilité, déplacements et transport	Voiries et accessibilité	Exploitation	Création de nouveaux accès à la zone de stationnement des bus et au parking. Une étude de trafic menée en 2022 montre que la circulation sera complètement fluide au niveau des accès au futur projet. Les trafics journaliers attendus sur le boulevard du Midi sont de 15 500 à 23 000 véhicules/jours deux sens cumulés, et de 14 000 à 18 500 véhicules par jour deux sens cumulés sur les axes routiers du port. Les impacts de la phase projet sont minimes sur les trafics attendus au niveau du secteur d'étude. Les conditions de circulation attendues en phase projet restent les mêmes qu'en situation actuelle.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
	Stationnement	Chantier	Réduction de la capacité du parking du quai Laubeuf : 130 places VL et 4 places bus en phase chantier contre 305 places VL et 25 places de bus à l'état actuel.	Négatif faible	/	Négatif faible	O	/
		Exploitation	Augmentation de la capacité du parking Laubeuf : 414 places VL, 12 places PMR, 35 places bus croisiéristes et 36 places deux-roues à l'état projet contre 305 places VL, 7 places PMR, 25 places de bus et 0 places deux-roues à l'état actuel.	Positif fort	/	Positif fort	O	/
	Transports en commun	Chantier	Maintien/déplacement de l'arrêt de bus.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
		Exploitation	Mise à disposition de 6 emplacements bus à la Mairie de Cannes en vue d'être mises à disposition de la Régie de transport public Palm Bus exploitée par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Le trafic bus générés par les croisières n'aura pas d'impact sur les hyperpointes.	Positif fort	/	Positif fort	O	/
	Accessibilité, déplacements et transport	Modes de déplacement doux	Chantier	Détérioration potentielle des cheminements piétons existants.	Négatif faible	R1.1.a - Mise en place d'un schéma de circulation adapté avec déviations piétonnes.	Négligeable	O
Exploitation			Création d'une continuité piétonne avec le quai Laubeuf depuis le quai Saint-Pierre. Création d'une liaison piétonne entre la promenade du Vieux-Port et de la croisette jusqu'aux plages du Midi : jardin suspendu.	Positif fort	/	Positif fort	O	/

Thème	Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire	
		Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description	
Commodités du voisinage	Vibration, odeurs et émissions lumineuses	Chantier	Opérations et utilisations d'engins de chantier émetteurs de vibrations. Absence de travaux de nuit. Génération d'odeurs classiques de chantier.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
		Exploitation	Eclairage supplémentaire provenant des aménagements futurs du site et non existants à l'état actuel. Pas d'impact sur les odeurs et vibrations.	Négligeable	R2.2.c - Lumière orientée au sol, d'une intensité réduite et d'une couleur adaptée.	Négligeable	O	/
	Ambiance sonore	Chantier	Bruits des engins et opérations de chantiers.	Négatif faible	R2.1.j - Limitation des modes constructifs faisant appel à des techniques bruyantes. R2.1.j - Utilisation du matériel conforme aux normes CE et entretenu périodiquement. R2.1.j - Utilisation de matériels spécifiques pour limiter les émissions sonores : privilégier le matériel électrique ou hydraulique au matériel pneumatique. R2.1.j - Utilisation de matériel insonorisé. R2.1.j - Respect des horaires ouvrables du chantier et du planning des postes bruyants. R2.1.j - Etablir le plan de circulation afin d'éviter les marches arrière des camions et engins. R2.1.j - Equiper les collaborateurs en protections auditives. R2.1.j - Panneaux proches des cantonnements rappelant les consignes à respecter et les principales exigences relatives au bruit. R2.1.j - Contrôles éventuels des niveaux de bruit par sonomètre. R2.1.j - Communication en amont avec les riverains sur les phases de travail bruyantes et leur durée estimée.	Négligeable	O	/
Ambiance sonore	Exploitation	Pas de modification significative de l'ambiance sonore du projet. Le déplacement de l'aire de carénage en partie centrale du terre-plein Laubeuf permettra de réduire les niveaux sonores au niveau de l'aire de carénage actuelle, avec un impact positif sur les bâtiments situés en front de mer. L'introduction de la végétation favorisera l'absorption du bruit.	Positif faible	/	Positif faible	O	/	
Santé humaine	Pollution de l'air	Chantier et exploitation	Pas d'enjeu sanitaire par ingestion. Pour les enjeux sanitaires par inhalation, les rejets dans l'air induit par le projet en phase chantier et en phase exploitation n'auront pas d'effet sur la santé humaine.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
	Nuisances acoustiques	Chantier et exploitation	Le bruit induit par le projet en phase chantier et en phase exploitation n'aura pas d'effet sur la santé humaine.	Négligeable	/	Négligeable	O	/

Thème		Phase d'apparition de l'impact	Impact brut		Mesure d'évitement ou de réduction préconisée	Impact résiduel	Impact résiduel acceptable	Mesure compensatoire
			Description	Niveau	Description	Niveau	O Oui N non	Description
	Pollutions du sol et de l'eau	Chantier	Le chantier ne générera pas de pollution du sol ou de l'eau : mise en place de mesures techniques présentées dans la thématique milieu physique.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
		Exploitation	Le projet ne générera pas de pollution du sol ou de l'eau : mise en place de mesures techniques présentées dans la thématique milieu physique.	Négligeable	/	Négligeable	O	/
Contexte paysager et patrimoine	Patrimoine	Chantier	Chantier visible depuis les monuments historiques du Suquet : grues, engins de chantier, voie d'accès, etc. Absence d'incidence sur le patrimoine archéologique.	Négatif faible	R2.1.j - Mise en place d'une clôture de chantier opaque afin de préserver le cadre de vie des riverains. R2.1.j - Entretien régulier des palissades et clôtures de chantier. R2.1.d - Installation d'aires de lavage pour véhicules en sortie de chantier. R2.1.d - Nettoyage régulier des abords du chantier et de la voirie. E2.1.b - Installation des zones de stockage et tri des déchets en dehors des champs visibles par les riverains (si possible).	Négligeable	O	/
		Exploitation	Amélioration des vues sur le site de projet depuis les monuments historiques du Suquet : amélioration de l'insertion paysagère et architecturale du parking Laubeuf, création de surface végétalisées au sein du terre-plein Laubeuf.	Positif fort	/	Positif fort	O	/
	Paysage	Chantier	Chantier visible depuis le littoral Cannois et partiellement depuis la colline du Suquet : grues, engins de chantier, voie d'accès, etc.	Négatif faible	R2.1.j - Mise en place d'une clôture de chantier opaque afin de préserver le cadre de vie des riverains. R2.1.j - Entretien régulier des palissades et clôtures de chantier. R2.1.d - Installation d'aires de lavage pour véhicules en sortie de chantier. R2.1.d - Nettoyage régulier des abords du chantier et de la voirie. E2.1.b - Installation des zones de stockage et tri des déchets en dehors des champs visibles par les riverains (si possible).	Négligeable	O	/
		Exploitation	Visibilité du site depuis plusieurs points clefs : la jetée Albert Edouard, le Suquet et la mer. Amélioration de l'insertion paysagère et architecturale du parking Laubeuf. Restructuration du parking Laubeuf avec la création d'un jardin suspendu permettant la mise en cohérence des éléments du paysage urbain. Création de surfaces minérales agrémentées de végétation au sein du quai Laubeuf permettant de faire le lien avec la minéralité de la ville et la végétation du jardin suspendu.	Positif fort	/	Positif fort	O	/



Zone submergée à l'horizon 2100

Plan de submersion marine